

plus de commentaire. Si elle l'a été, alors j'en contesterai le bien fondé.

L'hon. MACKENZIE KING: Je vais lire celle de mon très honorable ami lui-même; elle est aussi laconique que l'autre, et il va admettre que le sens en est très clair. C'est en juin, juillet et août qu'il a assisté à la Conférence. Or, le 18 octobre, il faisait publier dans la presse de cette ville:

Par suite de récentes communications télégraphiques entre le premier ministre du Canada et celui du Royaume-Uni, il a été réglé qu'un représentant du Canada serait nommé membre de la délégation qui va représenter l'Empire britannique à la Conférence concernant la limitation des armements, les questions du Pacifique et l'Extrême Orient, et qui a été convoquée par le gouvernement américain à Washington pour le 11 novembre. Le gouvernement canadien a, en conséquence, nommé le très hon. sir Robert Borden, G.C.M.G., représentant du Canada à cette fin.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous voyez.

L'honorable MACKENZIE KING: Mais notre collègue n'a-t-il pas remarqué que ce communiqué porte la date du 18 octobre 1921? C'est en juin, juillet et août qu'il a assisté à la Conférence. Or, c'est dans l'intervalle écoulé depuis cette conférence jusqu'à la publication de sa communication que le premier ministre d'Angleterre a dit:

Pour ce qui est des Dominions et de l'Inde, il fut décidé, à la récente Conférence impériale, que le gouvernement de Sa Majesté représenterait tout l'Empire à Washington.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le répète, l'honorable ministre n'a rien cité qui fût de moi, et je n'ai pris aucune part à cette entente.

L'honorable MACKENZIE KING: Alors, je vais rappeler certains détails familiers à plus d'un membre de la députation. Après la Conférence impériale, le général J. C. Smuts, premier ministre du Sud-Africain, prit connaissance de la déclaration du premier ministre d'Angleterre, que je viens de citer, et dit que désireux non pas de retourner à l'état colonial, mais de conserver la position qu'il avait obtenue à la Conférence de la paix à Paris après la guerre, le Sud-Africain serait représenté non par la délégation britannique, mais par ses propres délégués munis des instructions du gouvernement sud-africain, et représentant le Sud-Africain comme un des pays de l'empire britannique. Si le Canada a été représenté à la Conférence de Washington par un délégué de son choix, nous devons donc en remercier le premier ministre du Sud-Africain et non pas le premier ministre de notre pays.

[Le très hon. M. Meighen.]

Pour confirmer ce que je viens de dire, je citerai un câblogramme de lord Curzon, ministre britannique des affaires étrangères, à l'ambassadeur d'Angleterre à Washington, en date du 8 octobre:

Nous laissons à la seule discrétion du gouvernement américain de décider quelles puissances seront invitées.

Puis il ajoute:

Le gouvernement de Sa Majesté préférerait maintenant ajouter le point de vue des Dominions.

La représentation à Washington semble donc avoir passé par trois phases: d'abord l'entente intervenue pendant la Conférence des premiers ministres et d'après laquelle il fut évidemment réglé qu'elle se composerait de délégués britanniques nommés par le gouvernement britannique devant recevoir leurs instructions du gouvernement britannique et faire rapport au gouvernement britannique, et que le Canada en ferait ou n'en ferait pas partie, selon la décision du gouvernement britannique. Puis il y eut la deuxième phase.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je soulève la question de règlement. J'ai fait, sur le sujet dont l'honorable ministre ne cesse de parler et que je connais personnellement, une déclaration qu'il persiste à contredire.

Il n'a pas le droit d'agir ainsi. J'ai déclaré qu'à la Conférence impériale je n'ai pas pris part à une entente d'après laquelle le Canada ne devait être représenté que par des délégués désignés par le gouvernement anglais et recevant leurs instructions de lui. Et une pareille entente n'a pas été conclue pendant que je faisais partie de la Conférence. Nos négociations à ce sujet ont eu lieu par écrit et j'ai affirmé dès l'origine que nous devrions nommer notre délégué et que celui-ci devrait recevoir ses instructions de nous.

L'hon. MACKENZIE KING: Je n'ai aucunement le désir de contredire mon très honorable ami; mais, force m'est d'avouer que, lorsque le premier ministre de la Grande-Bretagne fait une déclaration qu'il publie dans le monde entier et que l'Australie reconnaît exacte, il me semble quelque peu difficile de ne pas admettre la vérité.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je rappellerai...

Quelques VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

Le très hon. M. MEIGHEN: Je rappellerai à mon honorable ami que je n'ai pas assisté à la fin de la conférence.

M. MACDONALD (Pictou): C'est là une échappatoire.